

# BULLETIN

DU

Le présent BULLETIN contient le Prix  
des Engrais, prière de LE CONSEILLER

# Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX  
N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin  
paraîtra le 24 Juillet

## LA SITUATION

### Les Engrais

Nos syndiqués trouveront à la deuxième page de ce bulletin les nouveaux prix qui nous sont consentis par nos fournisseurs à partir du 1<sup>er</sup> juillet courant. Nous aurions voulu tout d'abord faire connaître ces prix dès notre dernier bulletin et nous les assurons pour toute la durée du second semestre 1926. Cela nous a été matériellement impossible. Les nouveaux prix des superphosphates ne sont connus que depuis 4 ou 5 jours, et ce n'est que lundi 5 que nous avons pu obtenir ceux des scories.

Puis l'instabilité des cours de la livre et des divers éléments de leur prix de revient empêche les fabricants de superphosphate, de s'engager sur une période aussi prolongée que celle d'un semestre. En sorte qu'ils ont été amenés malgré eux à envisager la nécessité de ne donner que des prix mensuels, se réservant de réviser les prix actuels à la fin du mois.

Nous avions avisé nos adhérents au cours du dernier semestre que nos fournisseurs nous avaient consenti de pratiquer les cours du début de l'année jusqu'à fin juin. Cette circonstance a permis aux cultivateurs de l'Ouest de ne pas subir pour leurs cultures de vert, maïs, betteraves, choux, rutabagas, haricots, la hausse de 1 fr. sur maïs, et 1 fr. en sus sur le maïs, qui a été pratiquée généralement ailleurs.

Les besoins de l'Ouest en superphosphate sont, en effet, plus tardifs que ceux du Nord, de l'Est et du Centre qui, ayant en vue surtout la culture de la betterave à sucre, doivent s'approvisionner de leurs engrais avant la fin d'avril. Nous devons en la circonstance remercier nos fournisseurs d'avoir si bien compris les intérêts et les besoins de nos adhérents.

La question du passé ainsi éclaircie et au point, nous permet d'expliquer pourquoi nous sommes obligés de subir aujourd'hui une hausse par rapport aux prix précédents, qui va surprendre au premier abord. Cette hausse en fait s'élève de 3 fr. 50 à 4 fr. par 100 kilos, se décompose en une première élévation de 2 fr. non subie en mai-juin par les cultivateurs de l'Ouest et une seconde actuelle pour le mois de juillet de 1 fr. 50, soit donc en totalité une majoration de 3 fr. par 100 kilos à laquelle il faut ajouter les 0 fr. 30 représentés par l'impôt de 1 fr. 30 o/o sur le chiffre d'affaires, payé à la sortie des usines de fabrication.

Pour les scories, le taux de l'unité passant à 1 fr. 55, nous oblige à voir une élévation de 0 fr. 20 par degré, soit par conséquent une hausse de 3 fr. 20 à 3 fr. 60 les 100 kilos suivant dosages.

Les phosphates éprouvent, aussi eux, les conséquences du renchérissement du coût des emballages, de la main-d'œuvre et des transports.

Les engrais azotés sont arrivés aussi eux par étapes successives depuis janvier à des prix qui accusent sur ceux du début de l'année une hausse de 30 francs par 100 kilos pour le sulfate d'ammoniaque et de 50 francs pour le nitrate de soude. Des pourparlers sont engagés actuellement entre les producteurs de nitrate du Chili, les importateurs en Europe et le Gouvernement du Chili, afin d'obtenir de celui-ci une réduction dans le chiffre des droits de sortie assez notable pour que les prix de vente puissent en être sensiblement réduits. Mais comme ces droits de sortie constituent pour le Chili la source principale des recettes de son budget, il est à craindre qu'il ne veuille rien entendre, ou que la réduction à laquelle il pourrait descendre ne soit que du même ordre de la réduction consentie de leur côté par les importateurs, et qui est de 1 shelling par quintal, soit avec le change une réduction d'environ 10 à 12 fr. par cent kilos.

Pour les engrais d'os, les prix deviennent réellement prohibitifs. Cela est tout à fait regrettable, car ce sont des engrais excellents. Encore faut-il que le cultivateur puisse y trouver son compte dans leur emploi, ce qui ne nous paraît pas

mathématiquement et pratiquement démontré.

De cet exposé il ressort une conséquence très fâcheuse, mais fatale, c'est une hausse générale de tous les engrais complets ou incomplets, puisque toutes les matières qui entrent dans leur composition l'ont subie eux-mêmes.

Elle est naturellement plus élevée sur les engrais à base d'azote nitrique que sur les autres.

Comme nous le disons au commencement de cette note, les engagements de nos fournisseurs ne nous sont donnés que jusqu'à la fin de ce mois. Verrons-nous, d'ici là, des prix plus doux. Il nous est impossible d'exprimer même un simple pronostic. La situation politique est seule maîtresse des cours des monnaies commerciales et ce sont celles-ci qui déterminent la poussée des cours des marchandises vers la hausse ou vers la baisse. Il y a certainement de grandes probabilités pour des prix encore plus élevés, et nous croyons qu'il serait sage d'envisager la convenance de faire, dès le courant de ce mois, les commandes d'engrais pour les ensemençements des céréales d'automne.

### Avis très important à nos adhérents

Nous avons tenu jusqu'ici à renseigner le plus exactement possible tous nos syndiqués sur les prix et les conditions auxquelles nous pouvons leur procurer ce dont ils ont besoin pour leurs exploitations agricoles.

Pour les engrais nous avons pu et pourrions encore leur garantir leurs approvisionnements sous les réserves que nous reproduisons toujours dans le numéro indiquant les prix.

Cette note est insérée ci-dessus et nous y renvoyons pour tous renseignements. Quant aux marchandises dont la désignation figure généralement en troisième page, nous avons toujours mentionné que les prix étaient donnés par nous, sauf variations et sans engagement.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons maintenir ces réserves. Nos fournisseurs se refusent à tout engagement de longue ou même petite durée tant pour la question prix que pour la question disponibilité.

En conséquence, lorsqu'il nous sera possible de faire expédier les commandes de nos syndiqués aux prix figurant sur notre dernier bulletin, nous passerons immédiatement les ordres en conformité et n'enverrons pas de bulletin de confirmation à l'intéressé.

Si nous nous trouvons au contraire devant une hausse ou une modification de condition de vente, nous enverrons au préalable un bordereau de confirmation avec le nouveau prix, et l'expédition n'aura lieu qu'après retour de notre bordereau avec la mention « accepté ».

## AVIS SYNDICAT AGRICOLE DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

Une excursion en automobile aura lieu le dimanche 25 juillet, dans les plus belles exploitations de la Sarthe et de la Mayenne.

Les agriculteurs qui désireront y prendre part sont priés de donner leur adhésion le plus vite possible à M. Papin, agent du Syndicat agricole de Saint-Mars-la-Jaille.

### PROGRAMME

A 8 heures (heure légale), départ de Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Sulpice-des-Landes, Maumusson.

Visite de l'étable de M. de Rougé, à Chambellan.

Visite d'une exploitation à Miré.

Déjeuner.

Visite des grandes étables de concours de la race Maine-Anjou à Anvers-le-Hamon (Sarthe), et à Saint-Loup-du-Dorat (Mayenne). Visite d'une exploitation dans la région de Châtou-Gontier (porcs craonnais purs).

Le prix de l'excursion est fixé à 42 fr.

une provision de 10 fr. doit être versée en retenant ses places.

Tous les agriculteurs avisés profiteront de cette occasion pour aller étudier sur place les méthodes employées par leurs voisins pour améliorer leurs exploitations et en particulier leur cheptel.

L'argent qu'ils dépenseront ainsi, sera largement compensé par les bons enseignements qu'ils pourront tirer d'une pareille journée, et ils ne le regretteront pas.

Le président du Syndicat  
de Saint-Mars-la-Jaille,  
Y. LE GOUAIS.

### Concours agricole départemental d'Ille-et-Vilaine

les 15, 16 et 17 octobre 1926

L'Office agricole départemental d'Ille-et-Vilaine rappelle à Messieurs les constructeurs et commerçants en machines et instruments agricoles, et à Messieurs les agriculteurs et négociants en grains que, à l'occasion du Concours départemental de primes de conservation, il organise, pour les 15, 16 et 17 octobre prochain, au Champ-de-Mars, une exposition de machines et instruments agricoles et une Exposition-Foire de semences, à laquelle prendront part tous les constructeurs, commerçants et agriculteurs.

Par mètre carré, un droit de 2 fr. sera perçu pour les machines (emplacement nu), et de 6 fr. pour les semences (pavillon couvert).

Pour être admis, il suffit d'en faire la demande avant le 30 septembre, pour l'Exposition-Foire des semences, et le 5 octobre, pour les machines, à M. le Directeur des services agricoles, en ayant soin d'indiquer la nature des instruments agricoles et des semences à exposer et les dimensions de l'emplacement nécessaire.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à M. le Directeur des services agricoles, 43, avenue Janvier, Rennes.

Le commissaire général du Concours,  
G. PIC,  
Directeur des services agricoles.

### Concours spéciaux de la race Bovine Parthenaise et des animaux mulassiers du Poitou

Par arrêté de M. le ministre de l'Agriculture, un concours spécial d'animaux de la race bovine parthenaise et de ses variétés : Nantaise et Vendéenne, aura lieu à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), les 3, 4 et 5 septembre prochain.

Pourront y prendre part, les éleveurs d'animaux de race pure désireux de faire connaître les qualités et les aptitudes des animaux qu'ils possèdent.

Le succès de ce concours est assuré grâce aux subventions accordées par le ministère de l'Agriculture, le Conseil général des Deux-Sèvres, l'Office agricole régional de l'Ouest, les Offices agricoles des Deux-Sèvres et de la Loire-Inférieure.

D'ores et déjà il a été spécifié que plus de 25.000 fr. seraient répartis entre les exposants. C'est dire que les récompenses seront encore plus élevées que celles distribuées au Concours de Nantes l'année dernière.

Parallèlement à cette importante manifestation de l'élevage bovin, l'Office agricole départemental des Deux-Sèvres et la Société du Stud-Book des animaux mulassiers du Poitou organisent pour les mêmes journées du 3 au 5 septembre, avec la collaboration de l'Administration des Haras, un concours spécial d'animaux mulassiers qui sera doté de prix nombreux et intéressants, représentant également un total, une somme d'environ 25.000 francs.

La ville de Saint-Maixent qui prend à sa charge toute l'organisation matérielle de ces deux concours a décidé de les installer dans le cadre magnifique de la place Dentert-Rochereau, ce qui ne peut que contribuer à garantir leur réussite.

Des expositions annexes d'appareils de laiterie, d'engrais, d'instruments agricoles, etc., pourront également y figurer.

Le programme de ces concours seront publiés à bref délai et dès que les Commissions spéciales désignées par M. le ministre de l'Agriculture en auront arrêté les dispositions essentielles et notamment

le nombre et le montant des prix à décerner dans chacune des catégories et sections d'animaux devant figurer au catalogue. Ces programmes seront mis prochainement à la disposition des éleveurs en même temps que les formules de déclaration et d'engagement. On pourra se procurer ces dernières en se faisant inscrire, dès à présent aux directions des services agricoles de Niort, Nantes, La Roche-sur-Yon, Poitiers, ou La Rochelle.

Société d'Agriculture  
de la Loire-Inférieure

### Concours Agricole de Saint-Nazaire

DU 28 JUN 1926

Nous aurions voulu publier dans ce bulletin le compte rendu du brillant Concours de bétail du lundi 28 juin 1926, ainsi que le palmarès des récompenses décernées.

L'obligation dans laquelle nous sommes de publier ce jour même le tableau des prix des engrais pour le mois de juillet, nous force, à notre grand regret, à retarder cette publication à notre prochain bulletin du 24 courant.

Nous la ferons paraître en première page.

### Le bail à prix variable

L'instabilité de plus en plus grande du franc entraîne par contre-coup l'instabilité des prix fixés comme fermage. En ce qui concerne l'exploitation à colonat partiaire, point de difficultés ; propriétaire et métayer se partagent la récolte en nature et le coût des animaux en espèces après chaque vente ; mais tout autre se pose la question de la location des fermes aux fermiers. Le prix des fermages s'est toujours généralement calculé en francs, soit à l'hectare, soit en prix global, mais le franc qui servait de base avant la guerre était le franc-or, non variable puisque or ou papier immédiatement convertible en or, aujourd'hui le franc-papier est tout à fait instable et sa valeur réelle intrinsèque subit des variations constantes et nul ne peut dire ce qu'il vaudra dans trois, six ou douze mois. Comment donc fixer une base stable pour le prix du fermage ?

Si, présentement, un contrat de fermage s'établit, déterminant le prix de location, par exemple à 150 francs l'hectare, valeur au cours du jour, c'est-à-dire environ 25 francs-or basés sur le prix de la livre à 150 francs, que va-t-il se produire, — n'envisageons pas la stabilisation que rien ne permet de prévoir immédiate et qu'il serait injuste d'établir sur la base fictive de la livre à 150 francs, car, mondialement et intrinsèquement, elle ne les vaut pas, — donc baisse plus grande ou hausse possible. Dans le premier cas, c'est le propriétaire qui sera lésé, en effet, il touchera bien, à chaque époque fixée, le nombre de francs-papier déterminé, les unités monétaires convenues, par exemple, 1.500 francs si la ferme louée suivant le prix ci-dessus est de 10 hectares, mais supposons la livre à 200 francs quand viendra la date de paiement, les 1.500 francs représentant 250 francs-or lors de la signature de la convention ne représenteront plus que 225 fr. environ, valeur d'achat au cours du jour du paiement.

Si le contraire se produit, et nous voulons bien tous vivre dans cet espoir, que notre production, notre travail, nos efforts quotidiens, nous permettent sérieusement d'envisager, c'est le fermier qui sera la victime de notre amélioration montante, en effet, le prix de son fermage n'aura pas changé, il sera toujours nominallement de 1.500 francs, mais ces 1.500 francs représenteront peut-être alors 375 francs-or basés sur une livre valant 100 francs par exemple, et pour obtenir ces 1.500 francs à ce moment il lui faudra vendre pour un nombre de francs diminués une plus grande quantité de produits.

Donc, dans les deux cas, lésion certaine des intérêts des parties contractantes.

Le premier remède envisagé, et le mot de remède est impropre parce qu'il ne guérit rien, ne remédie à rien, cherche à pallier simplement, c'est la durée minime des baux à intervenir entre propriétaires et métayers, et ce remède est, selon nous, pire que le mal. Un bail à ferme de courte du-

rée n'a jamais rien valu pour aucun des deux contractants. Il faut que le fermier ait devant lui un certain temps pour apporter des améliorations foncières au domaine qui lui est concédé et pour, durant un temps normal, de ces améliorations en ce qui concerne le propriétaire, le domaine qui passe de mains en mains se détériore et s'amointrit, sinon en surface, du moins en production, le fermier entrant détruit ce qu'a fait le prédécesseur et finalement personne n'y trouve son compte. Il serait de beaucoup préférable, à notre avis, de contracter, comme le veut l'intérêt bien compris des fermiers et des propriétaires, des baux à ferme de durée normale, 12 ou 15 ans par exemple, par périodes de trois années renouvelables au gré des parties, mais en prenant comme base de prix une échelle mobile, c'est-à-dire en faisant un bail à prix variable qui n'est nullement contraire à la loi. Au fond, c'est le retour à la vieille formule du prix du fermage acquitté en nature, tant d'hectolitres de blé, tant de livres de beurre ou de fermage, tant de barriques de vin, tant de paires de poulets, etc., suivant les régions et le genre de culture. Aujourd'hui, il suffit de compléter la formule en disant : « tant de quintaux de blé ou la somme correspondante à ce nombre de quintaux calculée d'après les mercuriales de la région ou de la Bourse de Commerce de Paris que « Le Fermier » fait connaître à ses lecteurs chaque jour. De cette façon, le prix intrinsèque du loyer demeure le même et varie cependant, en conformité des intérêts communs, avec le prix du blé, du beurre, du vin, etc., produits sur l'exploitation.

Rien n'est plus simple que ce procédé d'évaluation du prix du fermage, ne pas multiplier toutefois les étalons de base, prendre uniquement le produit principal de la ferme : blé, beurre ou vin, par exemple, cela simplifiera d'autant les calculs et permettra de les rendre plus exacts. Nous prenons, par exemple, un bail d'avant-guerre qui nous fournira le prix de location de base, soit 85 francs à l'hectare, correspondant à 3 quintaux de blé, cours d'avant-guerre, nous stipulons dans le nouveau bail que le fermier devra verser comme prix de fermage à son propriétaire 3 quintaux de blé à l'hectare ou son équivalent en espèces au cours du blé sur le marché. Il est préférable toutefois, si le propriétaire n'habite pas sur place, de fixer de façon déterminée la location du domaine en espèces, 10 hectares à raison de 3 quintaux de blé à l'hectare, soit 30 quintaux de blé, payables en espèces, au cours du jour, et fixer la date déterminante, par exemple au 30 août ou au 15 septembre ; pour le vin à fin novembre ; si c'est le beurre qui sert de base, prendre deux époques où les prix diffèrent : été et hiver.

Cette façon de pratiquer sauvegardera les intérêts de tous et les variations du franc ne pourront plus causer de préjudice ni au propriétaire ni à son fermier.

(Le Fermier).

P. AGRICOLA.

### LA LUTTE contre la pyrale, la cochylys et l'eudémis

EN BOURGOGNE, EN CHAMPAGNE  
ET DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

1 Particularités biologiques des papillons. — Actuellement l'eudémis existe seul dans la Loire-Inférieure ; par contre, en Côte-d'Or, cochylys et eudémis existent simultanément ; cependant un complot effectué courant avril 1926 à Beaune a révélé quatre eudémis contre une cochylys, et, courant mai, dix eudémis contre une cochylys ; il semble donc que la cochylys tend à disparaître en Bourgogne.

Par lettre récente, la Maison Moët et Chandon nous fait connaître que la cochylys est de beaucoup la plus importante en Champagne, et que l'eudémis n'y a que deux générations.

En Côte-d'Or et dans le Rhône, l'eudémis a trois générations, la troisième n'arrivant pas à complet développement ; dans le tableau ci-annexé, on peut se rendre compte qu'en 1925, à Beaune, les vers d'eudémis de 3 m/m. ont réapparu vers le 17 septembre après avoir disparu ; que ceux de 4 m/m. et ceux de 5 m/m. ont aussi réapparu vers le 17 septembre ; ils proviennent sans nul doute d'une troisième génération dont

l'éclosion a eu lieu ailleurs que dans le milieu observé et n'a par conséquent pu être notée ; cette troisième génération n'a pu évidemment parvenir à chrysalidation, les vers ayant été emportés avec les vendanges. Les vers d'eudémis ont donc exercé leurs ravages jusqu'au moment de la récolte. Par contre, la cochylys, dont l'éclosion s'est prolongée jusque vers le 18 août, a cessé ses attaques vers le 17 septembre, donc avant les vendanges !

Quant à la pyrale, elle semble avoir disparu dans la Loire-Inférieure ; cependant on en signale un foyer dans la région de Saint-Jean d'Ardières, près de Belleville-sur-Saône.

2<sup>e</sup> Traitement d'hiver en 1925-1926. — Cochylys et eudémis hivernent à l'état de chrysalides, tandis que la pyrale hiverne à l'état de vers, chacun d'eux enfermé dans un cocon. Les traitements d'hiver visent par conséquent à la destruction soit des chrysalides, soit des vers.

Le Comice agricole du canton de Vertou (Loire-Inférieure) a expérimenté, l'hiver dernier, l'aérotherme ; le Président dudit Comice nous a fait connaître son avis ci-après :

« L'appareil fonctionne bien. L'inconvénient est qu'il faut chauffer dur, si l'on veut cuire toutes les chrysalides. Nous nous demandons ce que va faire la vigne qui a eu à supporter un tel traitement. Nous attendons la pousse de printemps pour voir si un certain nombre de pieds n'ont pas été tués. Si cela se réalise, il est évident que l'aérotherme remplacera très efficacement et très pratiquement l'ébouillantage devenu désuet. »

On nous a suggéré l'idée de traiter les ceps à l'acide sulfurique, à la fois contre les vers de la pyrale et contre les chrysalides de cochylys et d'eudémis. Nous nous sommes renseignés auprès de M. Faure, préparateur à la Station entomologique de Saint-Genis-Laval, et auprès de la Station entomologique de Paris.

Saint-Genis-Laval nous a écrit ce qui suit : « Je crois qu'on espère par ce procédé obtenir une désorganisation des vieilles écorces, et supprimer un refuge pour les chrysalides hivernantes ; de plus une partie de celles-ci pourrissent tuées directement. Nous avons eu quelques essais en cours pour préciser la dose limite qui peut être utilisée sans danger pour la vigne. »

Paris s'exprimait comme suit : « Quelques essais ont été faits ici à l'acide sulfurique 5 %. Il y a un décolorage des souches très net, mais les cocoon d'eudémis ne sont pas toujours tués ; à 10 % je n'ai pas encore vu les résultats. En les répétant deux années de suite, il est probable que la deuxième année, le traitement aurait beaucoup plus d'action. »

Au vu de ces renseignements un champ d'expérience a été organisé à Saint-Jean-d'Ardières (Rhône) ; les ceps ont été arrosés à la cafetière, avec une solution d'acide sulfurique à 15 d'acide à 66° Baumé par 100 litres d'eau ; la solution n'a été versée que sur le bois d'au moins deux ans, à raison de 1/2 litre à un litre par souche. Le décolorage a été parfait, ainsi que l'ébourgeoisement du tronc ; il semble bien que les vers de pyrale ainsi que les cocoon d'eudémis et de cochylys ont dû être tués ; des pesées comparatives seront effectuées au moment des vendanges, pour juger de l'efficacité du procédé.

3<sup>e</sup> Traitements de printemps et d'été en 1925. — La Maison Moët et Chandon a expérimenté le savon-pyrèthre, la nicotine, l'hyponol, le savon noir, le derrisol, le katalilla, l'essence de térébenthine et le pétrole. Le savon-pyrèthre a été employé soit seul, soit en mélange avec la bouillie bordelaise ; la nicotine a été employée tantôt en mélange avec du savon noir, tantôt en mélange avec une bouillie bordelaise. L'hyponol qui paraît être une solution savonneuse à base de nicotine, a été utilisée seule à la dose de cinq litres par hectolitre d'eau. Le savon noir a été dissous dans l'eau, à la dose de 500 gr. par hectolitre. Le derrisol est un produit anglais dérivé de la plante équatoriale Derris analogue au pyrèthre ; le katalilla est également un produit anglais, ne se trouvant pas dans le commerce et dont la composition ne nous est pas connue. Quant à l'essence de térébenthine, elle a été employée à la dose de 1 kg. pour 3 kg. de savon noir et 100 litres d'eau. Le pétrole et le savon noir ont été pulvérisés simultanément ; il en est de même du savon noir, du carbonate de soude et de l'alcool, ainsi que du savon noir et

(Voir la suite page 3).

# Observations Générales

## Expéditions en Groupements

1° Aucun des engrais de la série A ne comporte de groupement d'aucune sorte.

2° Tous les engrais de la série B peuvent être expédiés ensemble pour former des expéditions en groupement.

3° Dans la série B, le prix de 10.000 kilos sera appliqué aux expéditions de 4.000 kilos à destination des gares situées sur les lignes de Legé et de 5.000 kilos sur les lignes du chemin de fer d'Anjou.

## Ensachages

4° Tous les engrais sont livrés en sacs de 100 kilos bruts, à l'exception des nitrates de soude qui sont livrés en sacs de 75 kilos bruts, des nitrates de chaux livrés en fûts de 100 kilos nets et de la cyanamide SPA livrée en fûts de 75 kilos nets.

## Interdiction de Cession

5° Il est interdit aux membres du Syndicat, sous peine d'exclusion, de céder, même au prix courant, à des personnes étrangères à la Société, des engrais et autres matières achetées par l'intermédiaire du Syndicat, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées (Art. 29 des Statuts).

## Libellé des Commandes

6° Les commandes doivent indiquer lisiblement les nom, prénom et adresse complète du destinataire, la gare dans laquelle devra se faire la livraison, la dénomination exacte des engrais suivant les indications du prix-courant, le mode de paiement.

## Echantillonnages

7° Les échantillons destinés à l'analyse doivent être prélevés, en gare d'arrivée, devant deux témoins et renfermés dans trois flacons propres et secs, scellés du même cachet. Prendre une petite quantité d'engrais dans un certain nombre de sacs et dans différentes parties des sacs, surtout pour les engrais composés. Bien mélanger à la main les échantillons ainsi prélevés, avant de les mettre dans les flacons, pour que le contenu de chaque flacon soit identique aux deux autres. Il faut que chaque flacon contienne au moins 250 grammes pour pouvoir effectuer l'analyse. Des Syndiqués se contentent d'ouvrir les sacs et de prendre, à la partie supérieure, une certaine quantité d'engrais, lorsqu'ils n'ont pas de sonde à leur disposition. Les échantillons ainsi prélevés peuvent ne pas donner d'une manière exacte la composition de l'engrais.

Pour les engrais pris chez le fournisseur à Nantes, des échantillons pourront être prélevés au moment de la livraison, contradictoirement entre le syndiqué et le fournisseur.

Les échantillons doivent nous être expédiés IMMÉDIATEMENT au bureau du Syndicat, 2, rue Scibé.

Nous prévenons nos Syndiqués et nos Agents que nous serons dans l'obligation de refuser tout échantillon qui nous parviendrait PLUS DE HUIT JOURS après l'arrivée des engrais en gare de destination.

## LIVRAISON ET RÉCEPTION DES MARCHANDISES

La marchandise devra être mise en gare de départ à un délai aussi court que possible après la réception de la commande par le fournisseur, sauf cas de force majeure.

Nous recevons parfois des réclamations sur les expéditions d'engrais et autres marchandises ; ces réclamations portent sur des sacs en moins, des différences de poids, des sacs en mauvais état. Les Syndiqués reçoivent leurs marchandises du chemin de fer sans faire d'observations et se contentent d'écrire au Secrétariat général pour faire rectifier leurs factures, conformément à ce qu'ils ont reçu. Nous croyons devoir renouveler ici les recommandations qui ont été faites dans le Bulletin du Syndicat :

Le Syndiqué, à l'arrivée des marchandises, doit en constater le poids, le nombre des sacs ou colis, leur état : s'il a des observations à faire, il ne doit donner décharge au chemin de fer qu'après avoir fait ses réserves et les avoir consignées sur le registre de la gare, puis il en donnera avis au Secrétariat général, à Nantes, le jour même.

Ne jamais oublier que les règlements des Compagnies de chemins de fer sont formels et font loi en l'espèce. A savoir : que les destinataires seuls sont fondés à faire toutes réclamations ayant pour motifs des manquants, avaries, etc., ou des erreurs dans les prix de transport réclamés par les gares.

Nous sommes néanmoins à la disposition de nos syndiqués pour les aider dans leurs réclamations, mais quand ils se seront mis tout d'abord en règle avec leurs gares, c'est-à-dire qu'ils auront fait les réserves nécessaires.

# PRIX DES ENGRAIS

A partir du 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 31 Juillet 1926

Rendus franco dans toutes les gares de la LOIRE-INFÉRIEURE et dans les gares des départements limitrophes désignées ci-contre.

Toute expédition par chemin de fer inférieure à 1.000 kilos étant majorée du coût de la lettre de voiture, soit 2 fr. 35.

## SÉRIE A. — 1<sup>o</sup> Engrais partant des lieux de production et ne comportant aucun groupement entre eux ni avec ceux de la Série B.

(Par 10.000 kilos)

DESIGNATION DES ENGRAIS	ACIDE PHOSPHORIQUE	EQUIVALENT EN PHOSPHATE DE CHAUX	PRIX DES 100 KILOS PAR 10.000 KILOS	MOUTURE MINIMA	EXPÉDITION
PHOSPHATES AGRICOLES NATURELS	Somme ..... 18 %	40 %	19 25	10 %	Franco gares destinataires
	Yonne ..... 20 %	45 %	19 75	refus au tamis 80	
Scories de déphosphoration.....	Suivant dosage.....		1 55 l'unité	25 % refus au tamis 100	Prix gares départ parité Thionville
Sylvinité pauvre, en vrac.....	14 % potasse.....		9 00		Prix départ gares Alsace en vrac
— riche — .....	20 % — .....		14 50		

## SÉRIE B. — 2<sup>o</sup> Engrais expédiés de Nantes ou d'Angers et pouvant se grouper entre eux.

DESIGNATION DES ENGRAIS	POTASSE	AZOTE		ACIDE PHOSPHOR. dans le citrate soluble dans l'eau et à froid	EQUIVALENT en phosphate de chaux	PRIX PAR WAGON de 10 tonnes facturé au nom d'un seul preneur ou pour toute livraison en magasin	PRIX PAR WAGON de 5 à 10 tonnes facturé au nom de plusieurs preneurs	PRIX PAR EXPÉDITION moins de 5 tonnes
		SYNTHÉTIQUE	AMMONIACAL					
<b>ENGRAIS COMPOSÉS</b>								
1 A			2 1/2 %	10 %		52 00	53 00	53 50
1 N			2 1/2 %	10 %		66 50	67 50	68 00
1 A bis			2 %	10 %		47 75	48 75	49 25
1 N bis			2 %	10 %		60 00	61 00	61 50
2			5 %	4 %	11 %	77 50	78 50	79 00
4								
4 A			2 %	2 %	10 %	79 25	80 25	80 75
5						67 75	68 75	69 25
6	10 %	3 %		10 %		90 00	91 00	91 50
7	10 %			12 %		45 00	46 00	46 50
8	5 %		3 %	9 %		63 50	64 50	65 00
Engrais composé au guano de poisson dissous (az. org.).....	5 %	2 %		12 %		68 50	69 50	70 00
Engrais composé au guano de poisson dissous (az. org.).....		2 %		10 %		60 50	61 50	62 00
<b>PHOSPHATES</b>								
de la Somme.....			18 %	40 %		21 50	22 50	23 00
de l'Yonne.....			20 %	45 %		22 00	23 00	23 50
d'Algérie-Tunisie réduits.....			18 %	40 %		24 00	25 00	25 50
d'Algérie-Tunisie purs.....			20 %	45 %		24 50	25 50	26 00
Phosphates agricoles purs.....			26 %	55 %		25 50	26 50	27 00
			30 %	63 %		27 75	28 75	29 25
<b>SCORIES (1)</b>								
Scories de déphosphoration Thomas Gilchrist (75% minimum de l'acide phosphorique soluble au citrate). Mouture 75 % de finesse au tamis 100.....			14 %	31 %		28 85	30 60	31 10
			15 %	33 %		30 40	32 15	32 65
			16 %	35 %		31 95	33 70	34 20
			17 %	37 %		33 50	35 25	35 75
			18 %	40 %		35 05	36 80	37 30
<b>SUPERPHOSPHATES</b>								
Superphosphates minéraux (acide phosphorique soluble dans l'eau et de citrate d'ammoniaque absolu et à froid).....			14 %	31 30		32 30	32 80	33 30
			15 %	32 80		33 80	34 30	34 80
			16 %	34 30		35 30	35 80	36 30
			18 %	38 30		39 30	39 80	
<b>ENGRAIS AZOTES</b>								
<b>NITRATE DE SOUDE (quantité limitée)</b>								
Broyé, sacs réglés à 75 kil.....		15 %				au cours	au cours	au cours
Non broyé, sacs réglés à 75 kil.....		15 %				»	»	»
Non broyé, sacs d'origine à tout poids.....		15 %				»	»	»
Sulfate d'ammoniaque.....			20 %			180 00	181 00	181 50
Cyanamide SPA, en fûts de 75 kilos nets			20/21			175 00	176 00	176 50
Cyanamide Ensac, en sacs de 100 kilos.			15 %			140 00	141 00	141 50
Nitrate de chaux, en fûts de 100 kilos nets.			13 %			manque	»	»
<b>ENGRAIS d'OS et de CUIR</b>								
Poudre d'os verts réduits.....		3 %	18 %			92 00	93 00	93 50
Poudre d'os déglutinés.....		1 %	28 %			71 00	72 00	72 50
Superphosphates d'os verts.....		2 %	12 %			70 00	71 00	71 50
Superphosphates d'os déglutinés.....		0 50 %	16 %			60 00	61 00	61 50
Engrais noir spécial de cuir dissous, dit Intensator (acide phosphorique 1/2 soluble, 1/2 insoluble).....		2 %	10 %			48 50	49 50	50 00
<b>ENGRAIS POTASSIQUES</b>								
Sylvinité pauvre.....	14 %					27 25	28 25	28 75
Sylvinité riche.....	20 %					32 75	33 75	34 25
Chlorure de potassium.....	50 %					85 00	86 00	86 50
Sulfate de potasse.....	45 %					112 00	113 00	113 50
<b>DIVERS</b>								
Sulfate de fer pulvérisé 95 %.....						41 00	42 00	42 50
Acide sulfurique.....		52 %				34 50		sur wagon Nantes
		60 %				36 50		—

DOSAGES GARANTIS A L'ANALYSE SCIENTIFIQUE

# PRIX

pour les

## Départements limitrophes

Les gares ci-dessous sont assimilées à celles de la Loire-Inférieure :

ILLE-ET-VILAINE

Redon, Fougeray, Martigné-Ferchaud et Retiers,

MAINE-ET-LOIRE

Freigné, Candé, Angrie-Loiré, Chazé-sur-Argos, Segré, Noyant-la-Gravoyère, Combrée, Pouancé et gares de la ligne d'Angers-Saint-Laud à Candé au départ d'Angers ; Ingrandes-sur-Loire, Landemont-la-Boissière, Puzos-Doré, Le Failet, Montreault, Beaupréau, Torfou,

VENDEE

Bois-de-Céné, La Garnache, Challans, Saint-Etienne-du-Bois, Pallua, Rocheservière, Montaigu, L'Herbergement, Belleville et Evrunes-Mortagne.

Pour toutes les autres Gares

Départements limitrophes

et par expédition d'au moins 10.000 kilos

Ille-et-Vilaine, Morbihan..... 0.25 c. en plus  
Maine-et-Loire et Vendée..... 0.50 c. en plus

## OBSERVATIONS SPECIALES

### Petits Réseaux et Bateaux

Les expéditions à destination des gares des petites lignes, Ancenis à Châteaubriant et des chemins de fer du Morbihan, seront faites franco sans majoration jusqu'aux gares de transit, et le port de ces gares de transit aux gares de destination sera à la charge des destinataires et ajouté en facture, tant pour la Loire-Inférieure que pour les départements limitrophes.

Les expéditions par les bateaux de l'Erdre supporteront une majoration spéciale de 1 fr. 25 par 100 kilos pour le camionnage et les frais d'embarquement.

### Dépôts

Les engrais pris dans les divers dépôts seront facturés aux prix de la deuxième colonne avec la majoration convenue pour chaque dépôt, et seront sans exception payables en enlevant.

### Scories

(1) Les prix de la première colonne s'entendent pour marchandises expédiées de Nantes, par 10 tonnes, au d'un seul preneur et sans jonction, ou pris aux magasins à Nantes par n'importe quelle quantité.

### Superphosphates et Phosphates de chaux purs

Prix spéciaux, sans aucune remise, et sur wagon départ Nantes, pour les superphosphates et les phosphates agricoles purs, par wagon complet ou groupés entre eux au nom d'un seul preneur.

ENGRAIS ET DOSAGES	PRIX	
	à 30 jours	à 90 jours
Superphosphates 14 %.....	28 85	»
— 16 %.....	31 85	»
— 18 %.....	35 85	»
Phosph. agr. purs 26 %.....	23 30	23 50
— 30 %.....	25 55	25 75

Tous les prix ci-contre s'entendent pour marchandises payables dans les 30 jours de la date de la facture par traites postales ou par encaissements des agents du Syndicat.

Les factures non réglées dans les 30 jours subiront un intérêt de retard de 0.50 c. pour cent par mois.

Les syndiqués qui désireront payer leurs engrais soit au Syndicat, soit par un versement à leur bureau de poste au crédit du compte de chèques postaux de nos fournisseurs, devront le mentionner sur leurs commandes et effectuer le paiement dans les 30 jours de la date de chaque facture à la caisse du Syndicat, 5, quai Cassard, à Nantes, dans le premier cas, ou à leur bureau de poste au crédit du compte du fournisseur (compte de chèques postaux n° 85, à Nantes), dans le deuxième cas.

du chlorure de baryum à la dose de 2 kg. de savon par un kilo de chlorure et 100 litres d'eau.

Les traitements contre la première génération ont été faits les 26 mai, 3 et 5 juin ; ceux contre la deuxième génération, les 23, 25 et 29 juillet. Le maximum de vol pour la première génération de cochylys a été constaté le 18 mai, et le 15 juillet pour la deuxième génération.

Des expériences faites, il résulte qu'aucun traitement n'a eu une efficacité absolue. Le pyrèthre a été sans action, bien au contraire, contre la première génération ; les résultats obtenus avec ce produit dans la lutte contre la deuxième génération, ont été des plus contradictoires ; il en est de même pour les parcelles qui ont été traitées à la fois contre la première et la deuxième générations. Aucune conclusion positive ne paraît donc pouvoir être tirée des expériences champennaises, si ce n'est des conclusions défavorables au pyrèthre.

L'hyponal a donné toute satisfaction dans la lutte contre la deuxième génération.

Le savon noir a sa valeur insecticide propre, puisqu'il s'est montré assez efficace contre la deuxième génération.

Le dérivé A ou des effets tantôt positifs, tantôt négatifs contre la première génération de vers ; par contre, employé contre la deuxième génération ou contre les deux générations, il a nettement augmenté le rendement.

Le katakila, à la condition qu'il n'ait pas été mélangé avec la bouillie bordelaise, s'est montré toujours efficace, soit contre la première, soit contre la deuxième génération, soit contre les deux générations.

L'essence de trébutène, le savon noir et l'eau n'ont pas donné de résultats bien nets. Par contre, le pétrole, le savon et l'eau paraissent avoir été efficaces contre la deuxième génération.

Le savon noir, le carbonate de soude et l'alcool à brûler, ainsi que le savon, le chlorure de baryum et l'eau se sont montrés sans valeur insecticide.

De tous les produits employés, la nicotine a été de beaucoup l'insecticide le plus efficace ; appliquée soit contre la première génération, soit contre la deuxième, soit contre la première et la deuxième, elle a augmenté nettement les rendements, qu'elle ait été pulvérisée seule ou en mélange avec la bouillie bordelaise ; par contre, ces expériences ne nous permettent pas de dire si vraiment les sels cupriques renforcent l'action abortive et vermicide de la nicotine.

Appliquée le 3 août, par conséquent tardivement contre la deuxième génération d'eudémis et de cochylys à Beauce, dans les proportions ci-après :

La nicotine a augmenté notablement la récolte ; c'est ainsi que trois lignes témoins ont donné 44 kilos de bons raisins et 22 kilos de mauvais, soit un total de 66 kilos, alors que trois lignes traitées ont donné 77 kilos de bons contre 12 kilos de mauvais, soit un total de 89 kilos. De même 10 lignes traitées ont donné 105 kilos de bons et 16 kilos de mauvais, alors que 3 lignes non traitées ont donné comme bons 28 kilos et comme mauvais 11 kilos.

(A suivre).

## LES RECOLTES

### CÉRÉALES

Les beaux jours que nous avons eus ont été dans l'ensemble assez favorables aux récoltes. Les foins ont pu être faits dans de bonnes conditions surtout dans les prairies hautes. Malheureusement toute la vallée de la Loire a été inondée beaucoup trop tard, et l'écoulement des eaux s'étant fait très lentement, on peut en évaluer le résultat à une perte totale ou à peu près ; aussi les acheteurs n'ont-ils pas manqué sur les contrées mieux favorisées et les prix ont-ils été poussés rapidement à des taux extraordinaires. En bon foin on a payé de 200 à 250 fr. les 500 kilos suivant les localités.

Les céréales ont pu profiter également de la meilleure température. Mais la récolte sera très diverse. Dans certaines régions elles sera moyenne, se rapprochant même de celle de 1925, sans l'égaliser toutefois bien entendu. Dans d'autres au contraire les champs de blé présentent un aspect pitoyable. Les blés sont clairs, petits. Leurs épis maigres présentent des indices très accentués de rouille. Les mauvaises herbes de toutes sortes les envahissent et diminuent encore les chances de la récolte, qui va aussi se trouver très retardée.

Tout cela dans l'ensemble est peu satisfaisant. Aussi rien ne peut faire obstacle à l'élévation des prix actuellement pratiqués et qui sont le reflet des craintes que l'on a pour la soudure.

On a payé ces derniers jours 215, puis 218. Il est probable que ce prix sera dépassé demain samedi. Les offres sont de plus en plus rares.

L'aspect des avoines dans les champs est meilleur que celui des blés.

Les blés noirs lèvent convenablement.

Le Bulletin des Halles du mercredi 17 juillet :

Pendant une bonne quinzaine de jours, la température a été, en toutes régions, réellement favorable à la maturité des céréales, au développement de toutes nos cultures essentielles, de la pomme de terre à la betterave, et l'on a pu, en travaillant ardemment, sous le soleil, couper et

faner les foins. Mais les orages ont éclaté un peu partout, et naturellement, par leur violence même, ont-ils occasionné d'assez graves dégâts dans maintes exploitations fermières. Les vergers et les jardins maraichers en ont souffert particulièrement. Les moissons se poursuivent en d'excellentes conditions dans les régions méridionales ; déjà de nombreuses parcelles en avoines, orges, blés, sont fauchées, et il est possible que l'on hâtera le plus possible les battages, afin que les producteurs bénéficient des hauts cours actuellement pratiqués. Dans les régions du Centre et du Nord, la floraison des blés est à peu près terminée, mais l'apparence générale des emblavures s'est améliorée de façon plus ou moins sensible. En Beauce, Orléanais, Touraine, Anjou, il semble que les avoines et les orges se comportent mieux que les blés et les seigles ; il y a toutefois des cultures absolument irréprochables et dont les rendements ne seront certainement pas trop au-dessous des chiffres de l'année dernière. Cependant, il faut attendre la maturité complète des épis pour se faire une opinion positive. Au point de vue des pommes de terre, des betteraves et autres racines fourragères, l'amélioration a été non moins sensible. Malheureusement, on ne peut en dire autant des cultures légumières. Nous avons un gros déficit à constater, par exemple, dans la production des haricots, et nous deviendrons ainsi, pour cet article de grande consommation, un peu plus tributaires de l'étranger.

BLES. — Nous entrons dans une période critique ; les orages de cette semaine ont accru l'inquiétude sinon le pessimisme de beaucoup d'agriculteurs et de négociants. Et les orages ne sont pas finis ; les météorologistes nous en annoncent encore. Les moissons ne pourront se faire dans les régions au Nord de la Loire et de Lyon qu'avec un retard plus ou moins accentué, de sorte que la soudure se prolongera forcément jusqu'à la fin du mois d'août, et à condition, par exemple, que les intempéries ne viennent pas, comme l'année dernière, noyer les gerbes et contrarier les battages. La soudure est néanmoins commencée par les coupes que l'on effectue en Afrique du Nord et dans le midi méditerranéen. Peut-on sérieusement compter sur l'apport des blés nouveaux de l'Algérie, des départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, du Gard, de Basses-Alpes ? Sans doute, on engagera quelques petits marchés, mais la production fromentière de ces milieux n'est pas précisément excédentaire. La grande meunerie s'adressera probablement à l'importation. Mais la suspension des droits de douane permettra-t-elle réellement des introductions copieuses, capables d'augmenter nos stocks, ou plutôt de les réduire ?

Les affaires s'engagent difficilement, en raison surtout de l'extrême cherté de la marchandise. Pour la plupart des provenances, qu'il est aujourd'hui superflu d'énumérer, ce sont les prix de 217 à 220 départ que l'on pratique ; les sortes du Bourbonnais et du Nivernais, et de quelques rayons de la Limagne d'Auvergne ne peuvent être obtenues au-dessous de 223 et 224 fr. départ. La soudure ne se précipite pas, car les offres de blé nouveau du Sud-Est et du Sud-Ouest sont très rares ; on prononce les prix de 219 à 221 départ pour les provenances de l'Aude, de Vaucluse, de la Gironde ; mais nous n'avons pas confirmation d'affaires certaines. Pas d'offres en provenances de l'Afrique du Nord. On prétend que la moisson n'est pas très bonne en Algérie littorale.

SONS ET ISSUES. — La demande en marchandise disponible est assez active, celle relative au livrable s'atténue. On tient : gros sons 80 à 82 en disponible ; 88 à 92 en livrable. Sons ordinaires 78 à 80 en disponible, 80 à 86 en livrable. Hausse en relation avec les prix du blé. SEIGLE. — Très peu d'offres, mais demande assez suivie. Les provenances de Beauce et Loir-et-Cher, du Berry et du Centre sont tenues de 145 à 146, celles de Bretagne de 142 à 143 en disponible départ.

AVOINES. — La moisson s'accroît dans la plupart des rayons du Midi et du Sud-Ouest ; dans toute les autres régions, la maturité se produit lentement. Aussi la marchandise s'épuise-t-elle assez vite, rendant la soudure très difficile. Noires de Bretagne, 135 à 136, Grises de Bretagne, 130 à 131. Bigarrées de Bretagne, 128 à 129. SARRASIN. — L'apparence des premiers emencements est considérée comme satisfaisante, aux environs de Bretagne et Normandie ; la levée a été plutôt lente à cause des intempéries des trois premières semaines de juin. Offres restreintes. La belle marchandise est en fait épuisée et il y a des lots douteux. On a payé en disponible, départ :

Sarrasin de Bretagne 165 à 166. Les autres provenances sont épuisées et il n'y a que de rares reventes à des prix fort différents, suivant le mérite des échantillons.

DERNIERE HEURE  
Paris-La Villette, lundi 28 juin.  
Amenés Invendus  
BŒUFS ..... 2.677 70  
VACHES ..... 1.350 65  
TAUREAUX ..... 399 10  
Totaux ..... 4.417 145  
Vente facile.  
VEAUX ..... 2.760 157  
MOUTONS ..... 13.446 »  
Vente facile.  
PORCS ..... 2.540 »  
Vente bonne.

DESINFECTANTS CRESYLIQUES  
Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers.  
Créso-Naphtol, en bidons de 1 litre 5 fr.  
Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 9 juillet 1926.

NOMINAUX	1925	1926
Froment	215 à 218	
Seigle	142 à 143	
Avoine	136 à 140	
Orge mouture	125 à 130	
Orge brasserie	» à »	
Sarrasin	165 à 166	
Son	72 à 74	
Fèves	» à »	
Farine	» à »	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	200 » à 250 »
Paille	100 » à 120 »
Foin, les 500 k. en ville	280 » à 300 »
Paille	130 » à 150 »

### VINS

De tous côtés les plaintes s'élevaient sur la perspective fâcheuse de la récolte. Le froid, la pluie et les insectes, le mildew également par endroits font disparaître peu à peu toutes les grappes. Les apparences sont de plus en plus maigres.

Nos vignerons ne perdent pourtant pas courage et pensent qu'à défaut d'une bonne récolte en 1926, il est indispensable de penser à la suivante et de traiter les vignes en conséquence.

La prévision d'une récolte très déficitaire appelle l'attention du commerce sur les vins de 1925 trop longtemps négligés par lui.

Les acheteurs ont commencé à visiter le vignoble, et si l'on ne peut encore citer des affaires autorisant la cote de prix plus élevés que ceux signalés comme nominaux dans nos derniers bulletins, il nous est revenu que les acheteurs avancent sensiblement leurs offres en vue de se rencontrer avec les vendeurs. Nous pourrions bien nous trouver d'ici peu devant une situation du marché des vins de pays identique à celle des mois d'août, septembre, octobre 1925 pour les vins de 1924 qui ont été réalisés alors à des prix restés inespérés pendant les 5 mois précédents.

Prix nominaux, récolte 1925

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, haut degré	450 à 500
Muscadet 1 <sup>er</sup> ch., degré courant	420 à 450
Muscadet 2 <sup>e</sup> ch., »	380 à 400
Gros-plant 1 <sup>er</sup> ch., »	240 à 260
Gros-plant 2 <sup>e</sup> ch., »	180 à 200

### BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 28 juin.

ALLURE GENERALE DU MARCHE  
Temps ensoleillé quoique avec quelques nuages. Le débit aux abattoirs a été bien meilleur, mais ce matin aux Halles il y a eu du tirage.

GROS BETAÏL. — Amenés, bœufs 2677 ; vaches 1350 ; taureaux 390 ; soit un total de 417 contre 5120 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 670 gros bovins contre 624.

La vente a été facile en raison de la quantité modérée des offres. Hausse d'un à deux sous par livre.

VEAUX. — Amenés 2.760 contre 2.847 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 271 contre 253.

Vente meilleure. Au début, on a constaté une grande activité, mais la dernière heure a été très lente. Les bons veaux ont peu varié, mais il y a une sensible reprise des veaux ordinaires.

MOUTONS. — Amenés 13.446 contre 13.268 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 398 contre 5220.

Vente facile. Pas de modification sensible pour les beaux agneaux, mais avance de 5 à 10 fr. dans les sortes secondaires.

PORCS. — Amenés 2.540 contre 2.676 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 940 contre 960.

Vente bonne. Hausse 10 à 20 fr. aux 100 kilos vifs.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 9.30 le kilo vif ; bons maigres de pays 9 à 9.30 ; maigres ordinaires et petite marchandise 8.80 à 9 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 8.80 à 9.10 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre 8.80 à 9.20.

COCHES. — Vente meilleure : la cote s'établit entre 6.20 et 7.20.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 10 contre 14 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 350 fr. la pièce selon la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE  
Paris-La Villette, lundi 28 juin.  
Amenés Invendus

BŒUFS	2.677	70
VACHES	1.350	65
TAUREAUX	399	10
Totaux	4.417	145

Vente facile.  
VEAUX ..... 2.760 157  
MOUTONS ..... 13.446 »  
Vente facile.  
PORCS ..... 2.540 »  
Vente bonne.

### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs	9 90	8 90	7	10 60
Vaches	9 90	8 40	6 60	10 90
Taureaux	8 10	7 20	6 80	8 60
Veaux	11 10	9	7 50	12 10
Moutons	14 80	11	9 60	15 80
Porcs	13 14	11	8 84	13 28

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs	5 94	4 82	3 50	6 57
Vaches	5 94	4 70	3 30	6 98
Taureaux	4 86	4 04	3 40	5 33
Veaux	6 72	5 22	4 12	7 26
Moutons	7 40	5 28	4 13	8 22
Porcs	9 20	7 70	6 30	9 30

Paris-La Villette, lundi 5 juillet.

ALLURE GENERALE DU MARCHE  
Le temps reste orageux et incertain et le débit aux abattoirs est très mauvais. Le peu d'activité que l'on remarque çà et là provient des achats de la boucherie de campagne.

GROS BETAÏL. — Amenés, bœufs 2.823 ; vaches 1.450 ; taureaux 402, soit un total de 4.675 contre 4.417 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 865 gros bovins contre 670.

La demande est très lente et les détenteurs ont été obligés de baisser les cours d'un à deux sous par livre. Toutefois comme il y avait peu de viande maigre, les prix de ces catégories se sont bien tenus.

VEAUX. — Amenés 2.679 contre 2.760 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 411 contre 271.

Vente toujours mauvaise devant l'excès des arrivages. Nouvelle baisse de quatre à six sous par livre pour toutes catégories.

MOUTONS. — Amenés 15.447 contre 13.446 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.000 contre 398.

Vente facile en bonne marchandise et difficile pour les sortes secondaires et les « arbis » qui ont baissé de 5 à 10 francs par tête.

PORCS. — Amenés 2.743 contre 2.540 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 880 contre 940.

Vente calme, mais cours maintenus, grâce à la modicité des arrivages.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 9.40 le kilo vif ; bons maigres de pays 9.10 à 9.40 ; maigres ordinaires et petite marchandise 8.70 à 9 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 9 à 9.30 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre 8.80 à 9.20.

COCHES. — Vente calme ; la cote s'établit entre 6.50 et 7.50.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 10 contre 12 il y a huit jours. Vente calme entre 225 et 350 francs la pièce suivant la grosseur et la qualité.

DERNIERE HEURE  
Paris-La Villette, lundi 5 juillet.  
Amenés Invendus

BŒUFS	2.823	240
VACHES	1.450	80
TAUREAUX	402	21
Totaux	4.675	341

Vente difficile.  
VEAUX ..... 2.679 165  
Vente très mauvaise.  
MOUTONS ..... 15.447 320  
Vente calme.  
PORCS ..... 2.743 »  
Vente calme.

### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs	9 50	8 60	6 90	10 10
Vaches	9 50	8 40	6 50	10 30
Taureaux	8	7 50	7	8 50
Veaux	10 40	8 80	7 20	11
Moutons	14 80	11 20	9 80	15 70
Porcs	13 28	11 14	9	13 42

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs	5 40	4 82	3 45	6 26
Vaches	5 70	4 70	3 25	6 58
Taureaux	4 80	4 20	3 50	5 28
Veaux	6 24	5 10	3 96	6 60
Moutons	7 40	5 37	4 20	8 16
Porcs	9 30	7 80	6 40	9 40

### Marché Talensac

Nantes, le 9 juillet 1926.

	Amenés	Vendus	PRIX
Bœufs	.....	.....	.....
Vaches	7	7	4 90
Veaux	363	365	6 25
Moutons	289	289	6 60
Porcs	.....	.....	.....

### FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE JUILLET

Lundi 12 : Donges, Matville, Saint-Lyphard. — Mardi 13 : Boussay, Loroux-Bottereau. — Mercredi 14 : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 15 : Ancenis, Arthon, Assérac, Chapelle-Heulin, Grand-Auverné, Ligné, Le Temple. — Vendredi 16 : Nort.

Lundi 19 : Varades, Vieilleigne. — Mardi 20 : Abbaretz, Guérande, Legé, Saint-Herblon, Saint-Père-en-Retz. — Mercredi 21 : Saint-Mars-la-Jaille, Vigneux. — Jeudi 22 : Carquefou, Fay, Mésanger, Plessé, Pontchâteau, Saint-Vincent-des-Landes, Sainte-Pazanne. — Vendredi 23 : Montbert. — Samedi 24 : Rezé.

Lundi 26 : Guémené, Joué, Moisdon. — Mardi 27 : Vallet. — Samedi 31 : Saint-Joachim.

## OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

### OFFRES

97. — A vendre, un chien, 18 mois, non dressé, mais très actif, peut faire un bon chasseur, 60 fr.

98. — A vendre, trois harnais de voiture à un cheval. Bon état.

99. — A vendre moissonneuse javeleuse, limonière, état neuf. Prix à débattre.

100. — A vendre, 6 lapins Beverens, mâles et femelles, 4 mois, 25 fr. pièce.

101. — A vendre : 1<sup>er</sup> Lapin Chincilla Dybowski race pure, 5 mois, 40 fr. pièce. 2<sup>e</sup> Vache bretonne, très bonne.

102. — A vendre batteuse vaneuse en bout et monte paille, révisée, marque Lotz, moteur Bernard 8-10 C.V. Etat neuf.

103. — A louer pour le 23 avril 1927, dans le canton d'Aigrefeuille, à prix d'argent ou à moitié fruits, une ferme de 17 hectares. Bons bâtiments.

104. — A louer pour le 23 avril 1927, ferme de 60 h. région choletaise. S'adresser à M. Reliquet, 13, rue Général-de-Sonis, ou à M. Chupin, expert, 3, rue Jean-Jaurès, Cholet.

105. — A vendre une torpédo 4 places Vinot-Deguindand 10 C.V., en parfait état, éclairage et démarrage électriques, ayant roulé 5.450 kilomètres. 2<sup>e</sup> Avec ou sans son moteur, un presseur et un broyeur de pommes, système Simon, vis de 100 mm avec deux mâles, 2 m. 10 et 1 m. 75. S'adresser à M. Raffré, à la Chapelle-sur-Erdre.

106. — A vendre un dindon noir de Sologne, un an, excellent reproducteur ; 55 francs.

107. — A louer pour le 25 avril 1927, une ferme de 30 hectares, située commune de Port-Saint-Père.

108. — A vendre Citroën 5 C.V. torpédo 2 places, très bon état de marche, 5 confort, éclairage code.

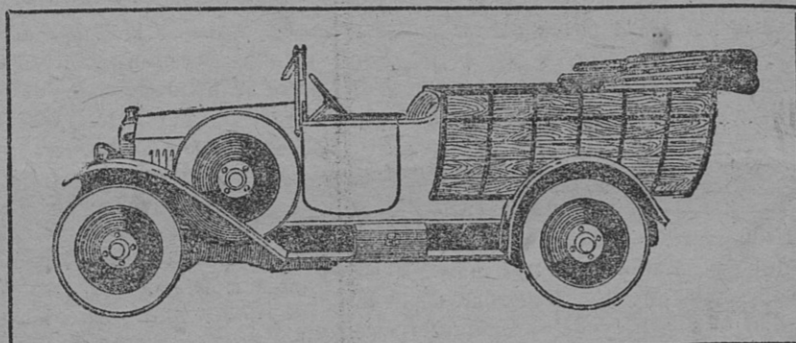
# PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements,  
s'adresser à M. Y. BOURGEOIS, rue Crébillon, 19, NANTES  
Téléphone : 12.68 et 26.35

## Propriétaires, Agriculteurs

### Peugeot

VOUS OFFRE  
pour **14.950 fr.**  
sa Normande 5 C.V.  
et pour **21.450 fr.**  
sa Normande 10 C.V.



Catalogue et Prospectus sur demande 5, quai Ile-Gloriette - NANTES

TELEPHONE : 12.63

## PEINTURE D'ACIER "MERMEX"

ANTI-ROUILLE PUISSANT  
PRESERVE LES METAUX  
DE L'OXYDATION

En boîtes de 1-5 et 10 kilos  
3 Nuances : Gris d'Aluminium,  
Gris d'Acier et Brun métallique

SEUL DÉPOT :  
DROGUERIE DU CHATEAU  
10, Quai du Port-Maillard  
NANTES

**E. RENAUD** Docteur en pharmacie  
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie  
2, Place de la Duchesse-Anne, 2  
NANTES - Tél. 12.17  
Laboratoire complet et moderne  
spécialisé pour les analyses d'urine

la meilleure  
cachette  
ne vaut pas grand chose  
contre le vol  
et ne vaut rien  
contre le feu  
Fiez-vous plutôt à un  
abri sûr, solide, qui défie  
l'un et l'autre :  
un coffre-fort  
**FICHET**  
depuis 400 fr.

(sans non compris)  
Demandez catalogue Ag. 3  
1, rue Lafayette  
Nantes

## A VENDRE - PRIX RÉDUITS

- 1° Vis de pressoirs de 60 m/m à 100 m/m - Système Simon de Cherbourg.
- 2° Foulloirs et Broyeurs Simon.
- 3° Matériel agricole divers.

LEMAITRE Frères  
109, rue des Hauts-Pavés - Nantes

## VINS DU ROUSSILLON

Maison pour clientèle bourgeoise  
Demande représentant sérieux et actif  
JAULENT, propriétaire, BAGES (Pyrénées-Orient.)

## VOITURES D'ENFANTS

(spécialité)  
**A. MAINGUY**  
23, chaussée de la Madeleine  
Tél. 24.89 - NANTES  
RÉPARATIONS - GRAND CHOIX DE VOITURES D'OCCASION

MENAGE JARDINIER demandé pour propriété environs Savenay. Ecrire avec références Publicité Ouest, Nantes

## Nous avons

la plus grosse production française de  
**TONNEAUX D'ARROSAGE**

pour Eau et Purin, contenance 600 à 1.200 litres  
et de  
**Roues à Moyeux Métalliques**

pour Tombereaux, Charruettes, Tonneaux, etc.  
En achetant chez nous :  
Vous payez moins cher  
Vous êtes servi rapidement  
Vous avez du matériel irréprochable

Tarif illustré franco  
Etablissements **MERCIER & DUFOUR**  
Service F. O. 15, Avenue Guillon, LA ROCHELLE

## CONTRE LA COQUELUCHE

Suppression des Quintes  
Efficacité certaine  
par la  
**LYSOQUINTINE**  
P. CASSARD  
Pharmacien, 4, rue Lafayette, NANTES  
Le Flacon 8 fr. franco R. C. 3044

## PEPINIÈRES DE L'ANJOU

**J. Foullonneau**  
Saint-Christophe-la-Courpie (Maine-et-L.)  
Plants de vigne greffés soudeux extra beaux  
Producteurs directs - Bois pour greffage  
**ARBRES FRUITIERS**  
Pommiers, pruniers, pêchers, cerisiers  
pruniers, abricotiers, etc.  
Collection 10 pommiers variés, tige  
2 m., formés, prêts à produire, à cidre ou  
à couteau au choix : 140 francs franco  
toutes gares.  
10 pruniers variés sur cognassier :  
40 francs franco toutes gares.  
**PEUPLIERS et ARBRES FORESTIERS**  
Maison de confiance - Authenticité absolue  
Prix courant franco sur demande  
Représentants demandés

## Si vous avez un Jardin

Lisez cette  
Annonce  
Pour rendre service à nos lecteurs, par ce  
temps de vie chère, nous venons de conclure  
avec une très importante Maison de GRAINES  
DE SEMENCES, qui cherche à se faire connaître  
dans toute la France, un accord par lequel elle  
nous sacrifie, strictement au prix coûtant,  
**10.000 COLIS RECLAME**  
de graines de semences, judicieusement établies,  
au prix exceptionnel de 65 francs franco  
contre remboursement, chacun de ces colis  
valant au moins 100 francs chez les marchands  
de graines détaillants, chaque colis renfermant  
les semences nécessaires à 8 ou 10 ares minimum.

- Contenu des colis :
- |                      |                          |
|----------------------|--------------------------|
| Betterave potagère   | Navet long marteau       |
| Carotte potagère     | — plat hâif              |
| Céleri               | Oignon blanc hâif        |
| Chicorée frisée      | — jaune hâif             |
| — scarole            | — rouge hâif             |
| — améliorée          | Oseille large feuille    |
| Chou pommé hâif      | Panais potager hâif      |
| — pomme tardif       | Persil frisé             |
| — pomme d'hiver      | Pissenlit large feuille  |
| — pomme Milan hâif   | Poireau gros court       |
| — pomme Milan tardif | — long d'hiver           |
| — de Bruxelles       | Pois tr. large carde hl. |
| — fleur              | Pois très hâif rames     |
| — navet blanc        | — très tardif rames      |
| — navet jaune        | — très tardif main       |
| Cornichon hâif       | — très hâif main         |
| Épinard monstrueux   | — tr. sucré 1/2 main     |
| Fève de Séville      | — mangout                |
| Haricot rame géant   | — hommes de terre hât.   |
| — main hâif          | — tardif                 |
| — main hâif          | Pommes de terre tard.    |
| — main hâif          | — prime                  |
| Laitue de printemps  | Radis de printemps       |
| — d'été              | — d'hiver                |
| — d'hiver            | Salsifis blanc extra     |
| romaine              | Scorsonère               |
| Mâche large feuille  | Tomate grosse hâive      |
| Melon extra hâif     |                          |

Une collection de graines à fleurs, ou plants de  
fleurs, ou oignons à fleurs, ou nouveauté  
Un abonnement d'un an à un journal agricole  
sera, en outre, offert aux 500 premiers  
souscripteurs.  
Le nombre de ces colis étant limité, écrivez-  
nous de suite pour nous passer commande,  
qui vous sera expédiée directement. Adresse  
bien complète et lisible, s. v. p.  
Envoyez vos commandes à l'adresse suivante :  
Publicité Y. BOURGEOIS, 19, rue Crébillon,  
Nantes.

## UNE OCCASION POUR NOS LECTEURS UN TROUSSEAU DE LUXE COMPLET pour 225 fr.

Pour rendre service, par ce temps de vie  
chère, nous avons conclu avec une très importante  
firme textile du Nord qui cherche à diffuser  
sa marque dans toute la France, une entente par  
laquelle elle sacrifie au profit de nos lecteurs :  
**500 TROUSSEAUX DE LINGERIE**  
d'une valeur commerciale supérieure à 300  
francs au prix exceptionnel de 225 francs franco  
contre remboursement.  
2 DRAPS sans couture, trame lin, chaîne renforcée,  
largeur 2 mètres sur 3 mètres ;  
2 Superbes TAIES D'OREILLERS ;  
6 Solides TORCHONS gris ;  
6 Belles SERVIETTES toilette ;  
1 Jolie NAPPE encadrée (6 couverts) ;  
6 SERVIETTES TABLE assorties ;  
12 Excellents MOUCHOIRS fine Batiste ;  
Soit 35 pièces de linge de tout premier choix.  
Le nombre de ces colis étant limité, écrivez-  
nous de suite pour nous passer commande qui  
vous sera expédiée directement. Adresse bien  
complète et lisible, s. v. p.  
Envoyez vos commandes à l'adresse suivante :  
Publicité Yves BOURGEOIS,  
19, rue Crébillon, Nantes

# AUTOMOTO

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents

Crée et consacre les Champions  
**Tours de France**  
1925 1<sup>er</sup> O. BOTTECHIA  
1921 1<sup>er</sup> O. BOTTECHIA  
1923 1<sup>er</sup> H. PELLISSIER  
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.  
Garanties 20 ans ..... 645 fr.  
Laveuses perfectionnées, depuis ..... 240 fr.  
Les meilleures Machines au meilleur Prix  
NOUVEAUX 1<sup>er</sup> Lave-Linge rapide ..... 59 fr.

11, Chaussée de la Madeleine  
50, rue Fosse et 2, rue J.-J. Rousseau  
NANTES  
Tel. 6.05 VENTE A CREDIT  
SUR DEMANDE

Escompte exceptionnel de 7 % sera accordé à tout porteur de la présente annonce

PLUS DE FEU  
90 Ans de Succès  
Guérison sûre des  
**CHEVAUX BOITEUX**  
LINIMENT ROYER-MICHEL  
St. PERON, CHATEAUBRIANT (Indre)  
TOUTES PHARMACIES, BUCONDUITE F.P.O.

SPECIALITE DE  
**POTS A FLEURS  
CLOCHES A JARDIN  
TERRINES  
à semis**  
P. BUREAU  
10, Quai Guérande, NANTES  
TÉL. 14.88

## VOS SOUCHES MEURENT !

L'ARSENIC est le seul remède efficace.  
Employez-le donc sous sa forme la plus active :  
**EN SOLUTION D'HIVER**

La MEILLEURE des SOLUTIONS est :  
**L'APOPLEXPYRAL**

Pour préserver les vignes de l'Apoplexie et du Folletage,  
Pour rajeunir les vignes vieilles,  
Pour assurer la vitalité des vignes et les protéger contre  
les maladies et les insectes,  
Pour augmenter sensiblement les récoltes,

Faites un traitement d'hiver avec  
**L'APOPLEXPYRAL**

COMPAGNIE AUXILIAIRE VITICOLE  
56, Boulevard de Strasbourg - BEZIERS

Cette paille est peut-être mal placée

... si le moteur qui travaille au dessous de votre  
grenier n'est pas bien isolé, car il peut provoquer  
un court-circuit, peut-être un incendie.  
Alors que faire ? Vous ne pouvez pas déplacer votre  
grenier. D'ailleurs c'est inutile. Choisissez un moteur  
bien isolé. Le moteur A. O. est isolé par une double  
impregnation faite sous pression après un séchage préalable  
à chaud et par le vide.

**Ateliers d'Orléans**  
de la Compagnie Générale d'Electricité, Soc. An., Cap. 90 Millions de Fr

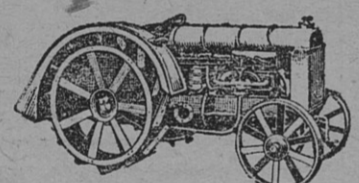
SUCCURSALE DE NANTES : 1, Place de la Monnaie

**TAUPANOSE** DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES  
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (1 flacon suffit pour détruire 1.500 taupes).  
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLÈTE, SUCCÈS ASSURÉ  
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.  
Le flacon 10 fr. (franco contre mandat).  
MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)  
PRIX ACTUEL : 6 FRANCS

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**  
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES  
O. PILLET, pharmacien - TELEPHONE 9.08  
DEPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES  
- BAISSÉ DE PRIX -

## Pour les BATTAGES Utilisez le Tracteur Agricole **Fordson**

Le plus simple, le plus robuste, le meilleur marché  
Disponible et Livrable de suite



Ce Tracteur marche à l'huile lourde  
Remorque, Charrue, et tous travaux de la Ferme

Agent Général DE LA **Henri MATILE**, 20, Rue Racine - NANTES  
Tél. 9.16 et 22.21  
LOIRE-INFÉRIEURE GRAND GARAGE DE BRETAGNE

A vendre PETITE BATTEUSE VANNEUSE  
en bout Lotz, avec monte-paille Rodolause,  
révisée à neuf et moteur Bernard 8-10 CV.  
Vivable en marche.  
MATERIEL ELECTRIQUE, turbine marchant  
8 mois à l'année à l'eau, 12 C. V. avec moteur  
25-30 C. V., accumulateur, 70 bacs, 60 ampères,  
avec batterie de 4 étages pouvant faire mino-  
terrie, tableau charge et décharge à vendre en  
bloc ou séparément. Prix à débattre sur le  
terrain. S'adr. Publ. Ouest, Nantes, n° 454.

**EN OCCASION**  
Plusieurs matériels de battage : LOCO-  
MOBILES de 6 à 12 HP et BATTEUSES  
(construction Merlin de Viczon).  
S'adresser Etablissements HERVOUET  
et PONVERT, fabricants d'élevateurs de  
paille sur batteuse et sur charriot. Machi-  
nes à vapeurs et moteurs, Montaigu (Ven-  
dée).

Messieurs les Agriculteurs,  
confiez vos réparations de machines  
à vapeur, moteurs de tous systèmes  
à essence, à gaz, à pétrole et toutes  
autres machines, à  
**DURAND & LOTZ**  
Mécaniciens  
3, Place Canclaux - NANTES  
TELEPHONE 31.28  
MAISON DE CONFIANCE - PRIX MODERES

Etude de M<sup>r</sup> BILLET,  
notaire à Saint-Philbert-de-Grandlieu  
A VENDRE A L'AMIABLE  
ensemble ou séparément  
En la commune de SAINT-COLOMBIN  
à 18 kilomètres de Nantes  
**Deux belles Métairies**  
contenant ensemble 70 hectares  
Pour tous renseignements, s'adresser à  
M<sup>r</sup> Billet, notaire.

Etablissements **H. BARBOT**  
à TROYES (Aube)  
Brabants  
115 à 150 kilos  
PRIX : 390 fr.  
Cultivateurs, demandez notre Catalogue  
et retenez bien ceci !  
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix  
ACIER PREMIERE QUALITE  
- GARANTIES LES MEILLEURES -

# GUEUDET

10, Rue Crébillon - NANTES

## POUR LES CHALEURS

COMPLETS TOURISTES.	95 »	125 »	175 »
VESTONS ALPAGA . . .	69 »	75 »	85 »
PANTALONS KAKI . . .	29 »	39 »	45 »
GILETS FANTAISIE. . .	19 »	25 »	39 »

**POUR ENFANTS**

BARBOTEUSES et COSTUMES.	19 50	29 »
CULOTTES, depuis. . . . .		9 90

**GUEUDET HABILLE BIEN**